

- 4) Quatrième moyen tiré d'une application erronée de l'exception «respect de la vie privée et de l'intégrité des personnes», prévue à l'article 4, paragraphe 1, sous b), des règles relatives à l'accès aux documents d'Eurojust.

Eurojust n'a ni indiqué ni démontré que les documents demandés contiennent des données personnelles concernant des tiers. De plus, le simple fait qu'un document contient des données personnelles ne signifie pas nécessairement qu'il est porté atteinte à la vie privée ou à l'intégrité de certaines personnes. D'éventuelles déclarations de fonctionnaires qui n'ont pas été faites à titre personnel ne peuvent justifier la rétention des informations demandées.

Dans la mesure où l'intégrité et la vie privée de certaines personnes sont en cause, Eurojust aurait dû examiner si et comment les documents demandés pouvaient tout de même être fournis, si nécessaire sous une forme anonymisée ou partielle. Cela Eurojust ne l'a pas fait non plus, abusivement.

- 5) Cinquième moyen, tiré d'une application erronée de l'exception «respect des règles applicables en matière de secret professionnel», prévue à l'article 4, paragraphe 1, sous a), des règles relatives à l'accès aux documents d'Eurojust.

La référence à cette exception n'est pas motivée. Les parties requérantes ne peuvent savoir quelles règles en matière de secret seraient applicables en l'espèce et elles contestent que s'appliquent de telles règles qui fassent obstacle à la production des documents demandés.

Recours introduit le 3 avril 2013 — dm-droguerie markt/OHMI

(Affaire T-195/13)

(2013/C 171/58)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Partie requérante: dm-droguerie markt (Karlsruhe, Allemagne) (représentants: B. Beinert et O. Bludovsky, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Autre partie devant la chambre de recours: V-Contact Kft (Szada, Hongrie)

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques,

dessins et modèles), du 17 janvier 2013 (recours concernant la procédure d'opposition n° R 452/2012-1) et, à titre de correction, supprimer la marque de la demanderesse;

- À titre subsidiaire, annuler la décision de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles), du 17 janvier 2013 (recours concernant la procédure d'opposition n° R 452/2012-1) et renvoyer l'affaire devant l'OHMI;

- À titre subsidiaire, annuler la décision de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles), du 17 janvier 2013 (recours concernant la procédure d'opposition n° R 452/2012-1).

Moyens et principaux arguments

Demandeur de la marque communautaire: L'autre partie à la procédure devant la chambre de recours

Marque communautaire concernée: La marque verbale CAMEA visant, notamment, des produits figurant dans les classes 3, 5 et 16 — Demande de marque communautaire n° 9 279 928

Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l'appui de l'opposition: La partie requérante

Marque ou signe invoqué: Enregistrement international désignant, notamment, l'Union européenne et couvrant des produits dans les classes 3, 5 et 8

Décision de la division d'opposition: Rejet de l'opposition

Décision de la chambre de recours: Rejet du recours

Moyens invoqués: Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009 du Conseil.

Recours introduit le 5 avril 2013 — Nanu-Nana Joachim Hoepf/OHMI — Stal-Florez Botero (la nana)

(Affaire T-196/13)

(2013/C 171/59)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Partie requérante: Nanu-Nana Joachim Hoepf GmbH & Co. KG (Brême, Allemagne) (représentant: T. Boddien, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Autre partie devant la chambre de recours: Lina M. Stal-Florez Botero (Maarsse, Pays-Bas)